

grossier, qui n'appartient à aucun style connu d'architecture, et n'est pas même toujours très confortable à l'intérieur, mais qui cependant offre au défricheur un abri temporaire contre les intempéries des saisons. A quelques-unes de ces cabanes, la lumière vient par des fenêtres pratiquées dans les côtés, à d'autres elle ne vient que par la porte. La fumée du poêle doit tant bien que mal sortir par un trou pratiqué dans le toit.

Le pauvre colon qui le premier s'était aventuré dans le Canton de Bristol avait dû coucher pendant plusieurs nuits à la belle étoile ou sous une tente improvisée tandis que lui et ses enfants travaillaient à ériger la cabane en question.

Cette hutte abandonnée pouvait toutefois servir de gîte à Jean Rivard et rien ne s'opposait à ce qu'il commençât sans délai ses travaux de défrichement.

Les opérations devaient être nécessairement fort restreintes. On comprend qu'une exploitation basée sur un capital de cinquante louis ne pouvait être commencée sur une bien grande échelle.

En outre, cette somme de cinquante louis composant toute la fortune de Jean Rivard, il ne se souciait guère de la risquer d'abord toute entière.

La première chose dont il s'occupa fut d'engager à son service un homme en état de l'aider de son travail et de son expérience dans les défrichements qu'il allait entreprendre. Il rencontra cet homme dans la personne d'un journalier de Grandpré, du nom de Pierre Gagnon, gaillard robuste, toujours prêt à tout faire,